

## Conseil communal du 26 novembre 2020

### Question orale de Mme Celi Rodriguez, conseillère communale, sur le « suivi de la situation économique en ces temps de crise sanitaire »

**Mme Celi Rodriguez, conseillère communale – cheffe de groupe MR :** Notre commune figure parmi celles qui comptent la plus grande densité d'acteurs économiques – commerçants, artisans, secteur horeca... Elle est la deuxième commune de la Région en termes d'infrastructures hôtelières. Elle propose plusieurs marchés, dont l'un des plus importants d'Europe qui est déjà handicapé par le chantier du métro.

En raison de la pandémie, la situation économique est particulièrement préoccupante et les perspectives sont assez pessimistes que ce soit pour la réouverture de certains hôtels ou commerces, la poursuite des activités de commerçants ambulants ou l'impact de la crise sur l'accompagnement social des personnes concernées, l'emploi et la vie des quartiers.

Certes, comme d'autres communes, Saint-Gilles a pris diverses mesures fiscales, assuré la promotion des restaurants pratiquant le « take away » et mandaté le « guichet d'économie locale » [GEL] pour accompagner les commerçants dans leurs démarches pour obtenir des primes fédérales et régionales. La commune participe au projet « #MaZone », avec des résultats modestes, et a inscrit en modification budgétaire un montant limité pour des chèques-commerce, dont les modalités d'octroi ne sont pas encore précisées.

Nous sommes bien conscients que la situation budgétaire de la commune n'autorise malheureusement pas l'octroi d'aides complémentaires aux primes diverses accordées par d'autres communes, créant de la sorte un traitement différencié selon les quartiers.

Toutefois, compte tenu de la gravité de la situation et de la nécessité de soutenir par tous les moyens possibles et rapidement un maximum d'acteurs économiques, nous souhaitons vous interpeler sur divers points.

La commune dispose-t-elle d'une évaluation de la situation : nombre de commerces empêchés ? Nombre d'hôtels fermés depuis mars ? Risques d'abandons d'étals sur les marchés ? Risques de fermeture définitive de certains commerces... ?

Le conseil communal a approuvé en juin 2019 une convention-cadre liant la commune, la Région et hub.brussels, permettant de mener des actions de partenariat. Un appel à projets avait été lancé cet été par hub.brussels auprès des associations. D'après les contacts que

nous avons eus avec certains représentants de celles-ci, il semble que les conditions d'octroi des aides étaient souvent trop contraignantes ou limitées. Avez-vous un retour à ce sujet ?

En novembre 2019, le conseil communal vous a désigné auprès de l'asbl « Entreprendre à Saint-Gilles », dont vous êtes, selon les statuts, le président. Par ailleurs, notre conseil de juin 2020 a désigné ses représentants en qualité d'administrateurs. Nous ne comprenons pas qu'un tel délai ait été nécessaire entre les deux désignations. Mais ce qui nous interpelle davantage c'est qu'en dépit de ces désignations, nous constatons en cette fin novembre, que les dernières modifications statutaires opposables aux tiers, publiées aux annexes du *Moniteur*, datent du 5 juin 2018. Or « Entreprendre à Saint-Gilles » est une asbl communale dont les statuts doivent être adaptés tant au code des sociétés et des associations qu'à l'ordonnance régionale de juillet 2018.

Pouvez-vous justifier cette situation ? Pouvez-vous aussi et surtout nous indiquer les perspectives d'action de cette asbl, héritière des antennes Atrium, qui a porté nombre de projets au service du développement économique local dans le passé ?

Vous avez mandaté et financé le « guichet d'économie locale », que vous présidez dans le cadre de Village-partenaire, pour accompagner – et c'est une bonne chose compte tenu de la compétence du GEL – les commerçants dans les procédures d'octroi de primes fédérales et régionales. Pouvez-vous indiquer le nombre de personnes qui s'y sont adressées ?

Un appel à candidatures a été récemment publié sur le site communal à destination des restaurateurs qui font du « take away » pour suivre une formation internet dispensée par un bureau privé. Un partenariat avec les Ateliers du web n'était-il pas envisageable ? Pourquoi ne pas étendre cette initiative à l'ensemble des commerçants intéressés et pourquoi pas en phase avec le projet « #MaZone » ? Combien de restaurateurs se sont inscrits et ont suivi le « webinaire » ?

Au-delà du soutien des « take away », envisagez-vous d'élaborer un plan de promotion des noyaux commerçants, encourageant notamment les citoyens à consommer « local » ? Le cas échéant, pouvez-vous nous en parler ?

Début juin, vous évoquiez déjà l'instauration d'un système de chèques-commerce. En octobre, nous avons voté un crédit de 50.000 euros pour les distribuer. A ce jour, aucun règlement fixant les modalités de leur distribution n'a été soumis au conseil, alors qu'il pouvait déjà l'être en octobre sous réserve de l'approbation de la modification budgétaire. Quelles sont les perspectives à ce sujet ? Qui seront les bénéficiaires et les destinataires ? Comment sera assurée la gestion de leur octroi ?

**M. Francesco Iammarino, échevin du Développement économique – Ecolo-Groen :** Comme vous, je suis très inquiet pour les commerçants et les retours du terrain permettent de penser que les effets de la seconde vague de la crise sanitaire seront sans doute pires encore que ceux de la précédente.

Plus inquiétant encore le fait que de nombreux indépendants en difficultés font appel au CPAS ou recourent au service des associations actives dans l'aide alimentaire. Face à cette situation inédite, les moyens dont disposent la commune pour soutenir son secteur économique, sont malheureusement limités. Néanmoins nous mettons tout en œuvre pour le faire au mieux.

Vous êtes passée assez rapidement sur les mesures déjà prises comme s'il s'agissait de « mesurette ». Je vous rappelle que nous avons quand même mis en place un plan de soutien fiscal de près de 500.000 euros, ce qui n'est pas rien au regard de notre budget global.

Je reviendrai sur les projets #MaZone et sur le guichet d'économie locale pour vous montrer que, loin d'être des projets ponctuels, ces dispositifs seront renforcés dans les semaines à venir.

Vous ne parlez pas non plus des exonérations de loyers des commerces locataires de la Régie foncière, de l'extension des terrasses pour l'Horeca, des efforts déployés par la commune pour maintenir les marchés, malgré les consignes sanitaires.

Nous essayons d'avoir un état des lieux le plus précis possible même si les chiffres exacts sont très difficiles à estimer, les commerçants n'étant pas obligés de déclarer à la commune leurs heures d'ouverture et de fermeture. Nous travaillons sur la base de données que nos agents ramènent du terrain, que nous recoupons avec les informations de hu.brussels, issues elles aussi principalement des relevés de terrain.

Il en ressort qu'entre mars et septembre 2020, 102 commerces ont fermé à Saint-Gilles, dont 30 Horeca, et 77 ont ouvert, soit un solde négatif de 30 commerces, à mettre en perspective avec les 1.600 commerces et 400 Horeca au total. Le bilan est plus négatif que celui des années précédentes. En 2018, on avait un solde négatif de deux commerces et en 2019, un solde positif de 11.

Bien entendu, toutes les fermetures de 2020 ne sont pas dues à la crise sanitaire mais il est très clair qu'on verra, au dernier trimestre de cette année, une augmentation très inquiétante du nombre de fermetures.

La situation des hôtels est très compliquée. Sur l'ensemble de la Région, leur chiffre d'affaires est à - 92% et le taux d'occupation des 20.000 chambres que compte la Région est de 2%. Sur Saint-Gilles, une petite moitié des hôtels est ouverte, avec un taux d'occupation de 5 à 15%. Depuis le mois de mars, trois hôtels ont fermé et les deux autres sont dans une

situation vraiment très difficile. Trois s'en sortent un peu mieux et ont un taux d'occupation de 40 à 50 %, ce qui reste très bas.

En ce qui concerne les marchés, le marché du Midi souffre énormément mais beaucoup plus à cause des travaux du chantier du métro 3 que de la crise due au Covid-19. Après le confinement, on a retrouvé plus ou moins le même nombre d'ambulants alors qu'à la suite des différentes phases du chantier trente-cinq ambulants ont été perdus en tout. C'est énorme, sachant qu'il y en a un peu plus de 200 au total. Cela représente une perte de 115.000 euros pour la commune, que la STIB s'est engagée à nous rembourser dans le cadre du pacte qui a été signé autour des travaux du métro.

La seconde vague de l'épidémie a de nouveau sévèrement impacté le marché du Midi. Quelque 110 ambulants sont absents car ils ne vendent pas des produits essentiels.

Pour le marché du Parvis et celui de la place Van Meenen, la situation est plus positive. Les ambulants ont assez bien résisté à la première vague et sont assez peu touchés par la seconde puisque la toute grande majorité d'entre eux vendent de l'alimentaire. Leur situation n'est donc pas inquiétante, sauf pour les *foodtrucks* dont l'activité est limitée au « take away ». Ainsi, depuis les nouvelles mesures, 80 % des *foodtrucks* habituels des marchés du lundi et du jeudi, sont absents.

Donc le bilan est préoccupant pour les *foodtrucks* et le marché du Midi, mais il n'est pas non plus totalement négatif et j'en suis assez satisfait parce que la commune a mis énormément de moyens autour de ces marchés. Le marché de la place Van Meenen est le premier à avoir rouvert lors du déconfinement. Pour permettre à nos marchés de se tenir chaque semaine, on fait appel à du personnel communal, on loue des barrières Nadar et on a recours à du personnel supplémentaire provisoire.

Comme je vous l'ai déjà dit, notre collaboration avec hub.brussels est étroite et régulière. On se rencontre plusieurs fois par mois et avons collaboré sur de nombreux projets – l'Auberge espagnole au Tri postal – un pop-up s'est ouvert à la gare du Midi –, la création de l'association des commerçants du piétonnier Jourdan, la semaine des entrepreneurs, qui vient de s'achever, à laquelle 80 entrepreneurs saint-gillois ont participé, nombre supérieur à la moyenne régionale.

Par ailleurs, nous avons entrepris un travail de fond avec hub.brussels pour fédérer les commerçants qui ne seraient pas encore organisés en association.

En ce qui concerne votre question sur l'appel à projets de la Région à destination des commerçants. Comme vous je considère que le timing était court et, en plus, il se déroulait durant les vacances d'été. Par conséquent, c'était assez compliqué pour les associations de rendre des dossiers complets. J'ai interpellé la Région à ce sujet et elle était bien consciente

du problème. Il se fait que cette année, elle a procédé de cette manière, mais elle relancera cet appel l'année prochaine et veillera à ce que le processus soit plus accessible.

Ceci étant, avec hub.brussels, nous avons essayé de motiver les associations saint-gilloises à y participer. Deux d'entre elles ont présenté un projet, dont une toute nouvelle association que l'on a accompagnée. C'est assez positif par rapport au processus que l'on veut mettre en place. Pour donner un ordre d'idées, sur l'ensemble de la Région, 33 projets ont été rendus.

Vos questions sur l'asbl « Entreprendre à Saint-Gilles » m'ont un peu étonné. Cette asbl était gérée par l'ancien échevin MR du Développement économique. Elle fonctionnait à l'époque déjà comme une asbl communale mais sans l'être vraiment, c'est-à-dire sans en avoir les statuts, ce qui en termes de bonne gouvernance pose question.

Depuis mon entrée en fonction, les statuts ont été mis à jour afin de respecter les obligations liées aux asbl communales et de se conformer aux nouvelles exigences du droit des sociétés. Cela permet à l'opposition d'entrer au CA, ce qui n'était pas le cas auparavant, et va offrir plus de transparence sur son fonctionnement.

Vous relevez la longueur des délais mais la pandémie a énormément ralenti toutes les procédures, en particulier pour les modifications de statut. D'abord, les greffes du registre des personnes morales sont fermés et tout doit se faire par courrier postal. Ensuite, les greffes de manière générale accusent deux mois de retard sur les procédures, déjà assez longues en temps normal.

Vous me dites que l'asbl « Entreprendre à Saint-Gilles » est une héritière des antennes Atrium – et ce n'est pas la première fois que vous faites ce lien. J'ai l'impression que vous mélangez un peu les choses. Vous devriez savoir que la structure et le fonctionnement des antennes Atrium étaient très différents du fonctionnement de l'asbl et de hub.brussels.

A l'époque il y avait deux antennes Atrium à Saint-Gilles. Elles bénéficiaient de subsides régionaux et communaux pour développer des projets mais aussi d'un financement régional structurel pour rémunérer du personnel, soit 2 temps plein pour chaque entité. A la suite de la refonte complète de la structure régionale en 2014 et de la création de hub.brussels, les antennes locales ont disparu. Atrium Midi a été dissous et Atrium Centre est devenu « Entreprendre à Saint-Gilles ». Cette dernière association était présente dans la première convention 2016-2018 établie entre la commune et la Région mais plus dans celle de 2019-2024.

Tout cela pour dire que, contrairement à avant, l'asbl ne dispose plus de personnel et n'a plus de rôle défini dans le cadre de l'accord qui nous lie à la Région et à hub.brussels. Il n'est donc pas opportun de faire des comparaisons entre l'ancienne activité de l'antenne Atrium et « Entreprendre à Saint-Gilles ». Contrairement à ce que vous semblez dire, cette

asbl continue à porter des projets, principalement avec le service du Développement économique communal.

Rappelons que l'asbl est le concessionnaire qui gère le marché Van Meenen. De plus, cette année, nous avons réuni des CA qui ont voté des budgets pour développer différentes actions, comme le projet #MaZone, le soutien à la communication autour des commerces, à l'informatisation et à la vente en ligne pour les commerçants saint-gillois.

Vous avancez que le projet #MaZone a engrangé de modestes résultats. Le but de ce projet était de développer un processus à long terme destiné à permettre aux commerces de faire évoluer leurs pratiques afin de les rendre plus résilients et aptes à s'adapter aux mutations technologiques et à la concurrence problématique de plateformes comme Amazon. C'est exactement dans ce sens que le projet évolue puisqu'il est maintenant soutenu par la Région et qu'une plateforme plus fonctionnelle va être mise en place. Au début du mois de décembre, une grande campagne de communication sera lancée par hub.brussels à destination de l'ensemble de la population bruxelloise.

Le projet sera bientôt ouvert à tous les commerces de la Région mais, pour l'instant, les commerces des communes participantes – Woluwe, Ixelles, Uccle, Saint-Gilles – sont prioritaires. En outre, pour soutenir l'initiative, nous avons pris la décision de financer la livraison pour les commerces saint-gillois, ce qui leur permettra de ne pas en répercuter les coûts sur le prix des articles ou sur leur profit.

L'asbl « Entreprendre à Saint-Gilles » a prévu et budgété des campagnes de communication. Mais, à l'heure actuelle, en cette période de confinement, centrer notre action sur l'informatisation et la mise en ligne des activités commerciales nous semblait prioritaire.

C'est dans cette perspective que nous avons proposé les « webinaires » pour lesquels nous avons consulté différents opérateurs. Nous avons opté pour l'agence Digitale Solidaire, qui est une asbl et non un bureau privé. C'est une association dont l'objet social vise à faciliter l'informatisation des acteurs du tissu économique bruxellois qui n'y ont pas un accès aisé.

Tous les commerçants saint-gillois et pas seulement les établissements du secteur horeca ont été invités à y participer. Cinq commerçants se sont inscrits. A l'issue d'une évaluation, nous nous sommes aperçus que proposer un « webinaire » à heures fixes aux commerçants était pour eux trop contraignant. C'est pourquoi nous avons décidé d'instaurer un système de coaching personnalisé. Nous allons proposer 20 séances de coaching personnalisé. La formule a été mise en place dans deux autres communes avec de bons résultats.

Pourquoi ne pas avoir travaillé avec l'Atelier du web ? Je vous rappelle que je suis aussi échevin de la Culture et que l'Atelier du web fait partie de mes compétences. Nous les avons évidemment contactés. Nous n'avons rien mis en route pour l'instant pour deux raisons.

D'abord, parce que cette association a été très fort mise à contribution vu le nouveau mode de fonctionnement des services communaux qui, en raison de la crise sanitaire, oblige les citoyens à passer au maximum par des services en ligne. Dans ce cadre, l'Atelier a offert un soutien numérique. Ensuite, l'Atelier du web est un espace public numérique (EPN), dont la mission première est de lutter contre la fracture numérique. Le soutien qu'il pourra apporter aux commerçants sera davantage centré sur l'apprentissage des bases informatiques, ce qui est plus compliqué à organiser en ligne. Cela se fera dès que la situation sanitaire permettra des formations en présentiel.

Enfin, toujours dans le chapitre « soutien aux activités en ligne des commerçants », nous allons aider ceux qui le souhaitent à réaliser des courtes vidéos promotionnelles à poster sur les réseaux sociaux.

Passons à Village Partenaire. Lors de la première vague, avec le « guichet », nous avons accompagné 25 commerçants. Grâce à cette action, nous avons pu nous rendre compte que les besoins existaient et qu'il était important de renforcer cette aide et d'être plus proactifs en termes de communication et de contact avec les entreprises en difficulté.

Je suis heureux de vous informer que Village Partenaire a reçu, dans le cadre du Plan de relance régional, un subside qui lui permettra d'engager 2 temps plein dont la mission sera d'offrir aux commerçants un accompagnement de qualité sur le terrain.

Enfin, il est vrai que j'ai mentionné la piste des chèques-commerce en juin dernier. Mais elle n'est devenue effective qu'au mois d'octobre, avec le vote des modifications budgétaires, soit il y a un mois et demi, ce qui est court pour clôturer toutes les procédures administratives nécessaires. Les commerces bénéficiaires seront ceux qui ont dû fermer durant la crise sanitaire.

Par ailleurs, nous vous présenterons de nouvelles mesures de soutien et de relance, dans le cadre du budget 2021. Nous avons d'ailleurs déjà commencé car, comme vient de l'annoncer l'échevin des Finances, nous avons décidé d'exonérer partiellement la taxation sur les terrasses et les commerces qui vendent de l'alcool après 22h.

Bien évidemment, nous serons présents pour soutenir notre économie locale lors de la réouverture des magasins et encourager l'activité et la consommation locales.

**Mme Celi Rodriguez, conseillère communale – cheffe de groupe MR** : Merci pour cette réponse exhaustive. Cette mise au point permet de voir ce qui a été fait et ce qui reste à faire. Certaines mesures tardent tout de même à se concrétiser.

Je rappelle qu'au mois de juin notre motion sur l'urgence économique et sociale a été rejetée et que vous avez décliné notre offre de collaboration.

Six mois plus tard, alors que la crise sanitaire perdure, il est clair que l'heure doit être à l'activation efficace et rapide de tous les moyens et ressources disponibles afin d'aider tous les indépendants et commerçants qui sont en détresse économique, sociale et psychologique. Pour certains d'ailleurs, il est déjà trop tard.

Nous suivrons de près les développements annoncés.

\*  
\* \*

**Question orale de M. Marc Naether, conseiller communal, relative au « Service des Affaires sociales »**

**M. Marc Naether, conseiller communal – Groupe MR :** Ma question s'inscrit dans le prolongement de la discussion que nous avons eue au Conseil communal du 28 mars 2019. A l'époque, Mme l'échevine s'est dit ouverte à réformer le règlement sur les avantages sociaux. Je voulais donc savoir où en est ce projet un an et demi plus tard.

Par ailleurs, je me demandais pourquoi le règlement communal de 2004, qui détermine les avantages sociaux, n'est pas publié sur le site communal dans la section « Règlements communaux ». En tout cas, je ne l'ai pas trouvé.

En outre, pourquoi, contrairement à 2019, aucun vote sur ces avantages sociaux n'a eu lieu au Conseil communal en 2020 ?

En cherchant, je suis tombé sur une brochure explicative, éditée peu avant les dernières élections communales et dont la présentation n'est pas du tout neutre. Toute personne qui souhaite obtenir des informations sur les avantages sociaux communaux doit lire cette brochure, qui s'ouvre sur deux grandes photos du bourgmestre et de l'échevine, ce qui me paraît problématique au regard de la neutralité. Pourquoi avoir fait ce choix, sachant que la brochure est le seul moyen de s'informer sur le sujet ? Pourquoi avoir publié la brochure juste avant les élections ? Comment a-t-elle été distribuée ?

Enfin, j'ai appris qu'il existait à Saint-Gilles une commission consultative des personnes pensionnées. Qui est membre de cette commission ? Qui la préside ? Sur quels sujets est-elle consultée ? Quand s'est tenue sa dernière réunion ? Par quel moyen son existence est-elle portée à l'attention de la population cible ?

Une question sera également posée ce soir par un autre conseiller sur une seconde commission consultative. C'est la preuve que ces commissions interpellent le Conseil communal dans son ensemble.

**Mme Cathy Marcus, échevine des Affaires sociales – LB :** Je commencerai par vous répondre sur les commissions.



Quand je suis arrivée à l'échevinat des Affaires sociales, il y a près de 20 ans, j'ai découvert que mon prédécesseur, M. Ysabeaux, avait créé une commission pour le troisième âge et ébauché une commission pour handicapés.

Je les ai entretenues durant quelques années mais ces organes sont encadrés par des règlements communaux très lourds, qui impliquent des réunions régulières, la présence de conseillers communaux dans leur CA, élus au conseil communal, etc. Très vite, je me suis aperçue que ce n'était pas facile à gérer. Par exemple, les réunions devaient être organisées en soirée, mais les personnes âgées préfèrent ne pas sortir le soir. Les quelques seniors qui y participaient ne désiraient pas s'impliquer de manière régulière, pas plus que les asbl concernées qui ne se déplaçaient que pour des questions précises. Je suis assez convaincue d'avoir pris la bonne décision parce que ces mécanismes, au final, n'étaient pas très efficaces.

J'ai préféré mieux doter le service des Affaires sociales, multiplier les rencontres avec les associations concernées et entre elles, organiser des événements, etc. J'ai essayé d'opter pour un modèle plus dynamique et plus efficace, car il m'est arrivé plusieurs fois, lors de ces réunions, de me retrouver avec des membres de services communaux invités pour aborder telle ou telle question, et une seule personne âgée ou une seule association.

Au début des années 2000, dans la foulée de l'adoption de la loi organique sur les CPAS, j'ai contribué, en tant que présidente du CPAS, à lancer la coordination sociale. Depuis lors, le CPAS a développé la Coordination de l'action sociale avec laquelle nous collaborons étroitement pour le volet « troisième âge ». Nous avons donc fusionné les dispositifs puisque se retrouvent à la Coordination sociale toutes nos asbl actives en ce domaine. Il aurait été absurde d'avoir une commission communale sur cette thématique alors qu'elle fait également l'objet d'un travail au sein de la Coordination sociale. Le service des Affaires sociales participe au groupe de travail de la Coordination.

Cependant, nous avons maintenu une commission sur le troisième âge pour une raison bien précise. Tous les deux ans, nous réunissons toutes les asbl et tous les acteurs concernés dans le cadre d'un parcours seniors. Il se déroule à l'Hôtel de ville et présente tout ce qui se fait sur le territoire pour le troisième âge. À cette occasion, on fait se rencontrer tous les gros intervenants communaux.

Par ailleurs, nous avons deux centres bien connus : le Cercle et le Club. Ils diffusent énormément d'informations sur leurs activités et, en particulier, leurs excursions.

Je pense sincèrement que les personnes du troisième âge sont très satisfaites des activités que nous leur proposons. Nous sommes à leur écoute. Au sein du service des Affaires sociales, des agents, spécialement affectés à cette matière, organisent beaucoup d'événements au Cercle. Le travail en réseau, avec la Coordination sociale, notamment, nous permet d'avoir un très bon résultat.

Pour ce qui concerne les avantages sociaux proprement dits, tous les ans, j'y consacre un petit budget. Il sert à payer des chèques-taxi – en réalité, la commune complète l'intervention régionale –, à donner, après rapport social, une petite allocation de 100 euros par an pour les connexions internet de personnes très âgées ou handicapées qui ne peuvent se déplacer, des chèques « article 27 » et une petite allocation TV de 20 euros, sur le modèle des subventions internet.

Le règlement sur les avantages sociaux n'a pas évolué depuis 2004 mais, comme je vous l'ai annoncé, je souhaitais le simplifier car je trouve incroyable que des personnes qui me demandent un chèque-taxi parce qu'elles ont du mal à se déplacer doivent venir jusqu'à l'administration communale pour apporter des documents. J'ai essayé de trouver des méthodes pour simplifier les interactions entre les demandeurs et le service social.

Pour ce qui est de deux photos qui figurent dans la brochure, cela n'a rien avoir avec les élections. Ce genre de brochure a toujours contenu des photos du bourgmestre et de l'échevin en charge. C'était déjà le cas du temps de mon prédécesseur. Je comprends que ça vous déplaît mais c'est comme ça. Il faut savoir que le public du troisième âge est très particulier et je ne veux pas me contenter de leur envoyer des brochures et des catalogues déshumanisés. Ce public aime identifier qui incarne la compétence à l'Hôtel de Ville. Je peux réduire la photo si vous voulez mais je reste l'échevine compétente pour cette matière et suis fière de l'être.

**M. Marc Naether, conseiller communal – Groupe MR :** Je vous rejoins assez largement sur la commission consultative. Je pense également que ce genre de commission très formelle et au fonctionnement assez lourd est un modèle effectivement plutôt dépassé.

Je ne m'attendais pas à ce qu'on soit d'accord sur la photo. J'attends avec impatience la simplification du règlement déjà annoncée l'année dernière. Il conviendrait d'actualiser rapidement le site internet et de mettre à jour les informations sur la commission consultative qui ne correspondent pas à ce que vous venez d'expliquer en séance.

**Mme Cathy Marcus, échevine des Affaires sociales – LB :** Il faut actualiser le site, c'est vrai.

\*  
\* \*

**Question orale de M. Marc Naether, conseiller communal, relative « aux bornes de rechargement pour voitures électriques »**

**M. Marc Naether, conseiller communal – Groupe MR** : La Région de Bruxelles-Capitale a pour ambition d'installer au moins 10.000 bornes de recharge pour véhicules électriques avant 2025. Or, à la fin juillet 2020, on ne comptait à Saint-Gilles que huit bornes en voirie publique, deux bornes privées et vingt-quatre en accès semi-public. On est donc loin du nombre de bornes qui devraient logiquement être installées sur le territoire communal.

Quel est le plan du Collège pour augmenter rapidement le nombre de bornes disponibles à Saint-Gilles ?

A quels endroits seront-elles placées ?

Quels sont les facteurs qui freinent l'installation des bornes ? Comment y remédier ?

**Mme Catherine Morenville, échevine de la Mobilité – Ecolo-Groen** : Au départ, la gestion de l'installation de ces bornes dépend de Bruxelles Mobilité. En 2018, M Pascal Smet, alors ministre régional de la Mobilité, a conclu une convention d'exploitation avec Pitpoint, devenu entretemps, malheureusement, une filiale de Total. La concession était accordée pour une période de dix ans. Heureusement, la convention prévoyait, pour l'installation proprement dite, une période d'exclusivité de deux ans, renouvelable pour un an. Nous sommes arrivés au terme de ces deux années et la Région a renouvelé la convention d'exploitation jusqu'en octobre 2021. Ensuite, elle sera ouverte à d'autres opérateurs.

Pitpoint a une plateforme – recharge.brussels – où l'on peut repérer toutes les bornes et voir en temps réel celles qui sont utilisées.

L'opération comprend deux phases. La première vise un déploiement dans des lieux stratégiques – le maillage de base. Chaque commune a été invitée à proposer des lieux, qui ont été déterminés en collaboration avec Pitpoint, Sibelga, Bruxelles Mobilité. A Saint-Gilles, 5 emplacements ont été choisis selon une répartition géographique sur toute la commune mais aussi et surtout en fonction des voiries où il y avait du 400 V, qui sont peu nombreuses sur notre territoire. Ces voiries sont : l'avenue Jean Volders, la rue de Mérode, la chaussée d'Alseberg et la rue St Bernard. Une cinquième borne sera installée bientôt à la rue de la Source. Chaque emplacement permet à deux voitures de se recharger.

La seconde phase prévoit un emplacement à la demande. Des particuliers peuvent demander, via la plateforme Pitpoint, d'avoir une borne devant chez eux ou à proximité, sous certaines conditions : présence d'une voirie avec du 400 V – ou de 250 V puisque la Région autorise maintenant des bornes d'alimentation avec des prises de 250 V ; posséder une voiture 100% électrique – ça ne marche pas pour les hybrides ; ne pas avoir de garage privé ni de borne déjà installée à moins de 250 m du domicile, sauf si son taux d'utilisation est saturé. On en est encore loin à Saint-Gilles.

Si toutes ces conditions sont remplies, la Région se tourne vers la commune qui vérifie la faisabilité technique de l'installation et la cohérence géographique.

Pour l'instant, nous n'avons reçu que deux demandes de particuliers : l'une, à la rue Maurice Wilmotte ; l'autre sera bientôt installée rue de Serbie.

En tout, il y a donc 14 places pour recharger une voiture électrique.

Nous préconisons d'installer ces bornes sur les trottoirs, pour laisser de la place en voirie pour les déménagements ou l'asphaltage. Mais il faut prévoir 1,5 m de passage pour les piétons.

Nous avons pris l'initiative d'élaborer un plan pour définir les endroits les mieux adaptés pour installer les bornes demandées par les particuliers et être en mesure de répondre assez rapidement à la Région. Il devrait être prêt au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2021,

Aujourd'hui, Pitpoint assure assez rapidement le suivi des demandes des particuliers. Ça a été très lent au démarrage parce que Pitpoint n'était pas tout à fait prêt mais aussi parce qu'on ne pouvait utiliser que les voiries où il y a du 400 V. Si on n'a pas davantage de bornes c'est parce qu'on reçoit peu de demandes. La Région va lancer une campagne pour faire connaître aux particuliers la possibilité de demander l'installation d'une borne.

Enfin, la commune ne s'occupe que des voiries publiques et pas des parkings privés (de magasins ou de gestionnaire d'emplacements, etc.).

**M. Marc Naether, conseiller communal – Groupe MR** : Je remercie Mme Morenvilleville pour sa réponse.

\*

\* \*

**Question orale de Mme Celi Rodriguez, conseillère communale, relative au « chantier de la rue de l'Aqueduc »**

**Mme Celi Rodriguez, conseillère communale – cheffe de groupe MR** : La rue de l'Aqueduc est en chantier depuis le début de l'automne. La vie des riverains est lourdement impactée. Il y a peu, certains habitants ont informé la STIB et la commune de leurs difficultés d'accéder à leurs logements et garages. Ils ont aussi fait part de leurs préoccupations en matière de sécurité. Des photos ont circulé, indiquant clairement que la rue était inaccessible aux véhicules du Siamu

Nous nous inquiétons dès lors du suivi assuré par les services communaux et des contacts pris avec la STIB à ce sujet. Qu'en est-il exactement ?

Le Siamu a-t-il été associé aux modalités d'exécution du chantier ?

Les riverains sont-ils représentés aux réunions de chantier ?

Des alternatives ont-elles été proposées aux riverains qui n'ont plus accès à leur garage ?

**Mme Catherine Morenville, échevine de la Mobilité – Ecolo-Groen** : Le service de l'Espace public n'a pas été informé que la rue était inaccessible aux véhicules du Siamu pour la bonne raison qu'ils ont toujours pu passer. Pour des raisons techniques, la STIB a procédé à l'enlèvement des deux voies en même temps. Mais elle doit les réinstaller une par une. Elle est donc obligée de conserver un accès carrossable. Il y a donc toujours un accès carrossable pour les pompiers, ce qui d'ailleurs est obligatoire. Les pompiers ne peuvent pas passer du côté de la rue Janson parce qu'il y a une différence de niveau des chantiers mais ils le peuvent par la place de la Trinité.

Le Siamu a en effet été associé aux modalités d'exécution du chantier. Avant de lancer un chantier, il faut l'autorisation du Siamu. C'est un préalable.

En revanche, pour des chantiers de ce type, les riverains ne sont pas consultés. Cependant la STIB a invité les riverains à une réunion d'informations où ils pouvaient poser leurs questions. Les riverains ne sont associés à des réunions de chantier que dans le cas de très gros projets, comme celui du métro 3 qui se déroule en ce moment. Des comités et des panels sont alors organisés lors desquels les riverains peuvent poser des questions directement aux entrepreneurs.

Si les riverains ne sont pas associés aux chantiers exécutés par Vivaqua, Sibelga, la STIB, etc., la commune, par contre, participe aux réunions de chantier et y défend l'intérêt des riverains et de la commune.

Bref, à aucun moment la rue de l'Aqueduc n'a été inaccessible aux pompiers.

Plusieurs propriétaires de garage à la rue de l'Aqueduc m'ont contactée. Il y a trois garages de particuliers, une entrée de garage qui donne accès à 16 emplacements et une autre, à 9. On leur a proposé de bénéficier gratuitement d'une carte de riverain le temps de travaux. Nous avons donc bien proposé des alternatives.

**Mme Celi Rodriguez, conseillère communale – cheffe de groupe MR** : Je suis étonnée car des photos ont circulé pour montrer que la rue n'était pas accessible.

Quoi qu'il en soit, les habitants de ce quartier auraient aimé et aimeraient être davantage et mieux informés sur le déroulement de ce chantier étant donné son impact sur l'organisation de leur vie quotidienne.

**Mme Catherine Morenville, échevine de la Mobilité – Ecolo-Groen** : Il y a des panneaux sur place. Il y a eu la réunion d'information organisée à la commune avec la STIB

et il y a des flyers qui présentent toutes les phases du chantier. On en est à la première phase, celle du remplacement des voies. La seconde se déroulera au cours du premier trimestre 2021 et concernera la rénovation de la rue de façade à façade. Tous les riverains ont été informés par flyers, l'entrepreneur est sur place et il y a un n° de téléphone pour permettre aux riverains de prendre contact avec la STIB. J'ai pu voir dans des copies de courriel qui m'ont été transmises que la STIB répond assez vite aux habitants qui s'inquiètent de problèmes de bruit, etc. En tout cas, je n'ai pas eu connaissance de problèmes particuliers avec la STIB. Par ailleurs, nous suivons régulièrement ce chantier et participons aux réunions.

\*  
\* \*

**Question orale de M. Loïc Fraiture, conseiller communal, concernant « le transfert de logements de la Régie foncière vers le Foyer du Sud »**

**M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB :** Une partie du parc immobilier de la Régie sera transférée au Foyer du Sud. Il est question de 250 logements. Ce transfert était mentionné dans l'accord de majorité. C'était d'ailleurs la seule mesure qui concernait le logement social. Vous n'êtes pas sans savoir que Saint-Gilles est la deuxième commune qui compte le moins de logements sociaux par habitant alors que 2.000 familles saint-gilloises sont en attente d'un logement social. Beaucoup d'entre elles continuent donc à s'appauvrir sur le marché privé très élevé à Saint-Gilles.

Pour le PTB, ce transfert peut être une solution positive pour ces ménages à condition, parallèlement, de créer du logement social, d'intensifier les investissements dans le parc du Foyer (rénovation, achat, etc.) et de mettre à contribution les promoteurs immobiliers lors de gros projets de construction, tout en continuant de développer la Régie, ce qui, je crois est votre intention.

Ce projet de transfert, dont on parle depuis deux ans déjà, soulève néanmoins une série de questions.

Quels bâtiments seront transférés au Foyer du Sud ?

Sachant qu'elle percevra moins de loyers, la Régie devra-t-elle faire des choix budgétaires ?

Comment se passera la transition pour les locataires ? Certains d'entre eux, liés aujourd'hui à la Régie, risquent après le transfert de ne pas entrer dans les conditions pour bénéficier d'un logement social. Comment s'assurer que certains loyers n'augmentent pas ? Hier, au CA du Foyer, la convention a été adoptée et, apparemment, les locataires qui

n'entrent pas dans les conditions du logement social vont devoir déménager. De plus, pas mal de loyers risquent d'augmenter, ce qui, pour nous, est inacceptable.

**Mme Cathy Marcus, échevine du Logement – LB :** Je vois que vous êtes bien informés sur l'état d'avancement de ce dossier.

Ce transfert figure effectivement dans l'accord de majorité. On a l'ambition d'optimiser le patrimoine du Foyer mais aussi celui de la Régie foncière parce que, par le biais de cet accord, nous allons pouvoir aliéner certains immeubles moyennant un paiement qui va nous permettre d'augmenter notre trésorerie et d'acheter de petites maisons mieux réparties sur le territoire et dans des quartiers où nous sommes moins présents. C'est une opération gagnant-gagnant. Quant au Foyer du Sud, il va pouvoir acheter, comme il le souhaite, de grands ensembles de bâtiment.

Nos négociations ont pris du retard car elles se sont interrompues durant six à sept mois à cause de la crise sanitaire. Il a d'abord fallu l'accord de la secrétaire d'État au Logement. Nous avons réussi à persuader la Société de logement de la Région bruxelloise (SLRB) d'adopter une attitude différente vis-à-vis de certaines opérations immobilières. Aujourd'hui, le CA du Foyer a marqué son accord sur des points concrets et nous allons bientôt arriver ici avec une proposition.

Malgré toutes ces étapes, ça ne veut pas dire qu'on va passer de 200 à 250 logements en une fois. Le Foyer doit aussi examiner ses capacités budgétaires et financières et le projet est en grande partie supporté par la SLRB. Pour l'instant, nous envisageons de passer en moyenne à 25 appartements tous les six mois, soit 50 logements par an, ce qui équivaut à deux, voire trois bâtiments.

Vous m'annoncez qu'hier au CA du Foyer des décisions ont été prises et que les loyers risquent d'augmenter. Cela m'étonne car, pour l'instant, les accords, entre la secrétaire d'État, la SLRB, le Foyer et nous, concernent les bâtiments, les prix, le nombre de logements susceptibles d'être vendus mais rien encore qui regarde le transfert des locataires. Tout cela est encore en discussion. Le CA du Foyer n'a encore pris aucune décision ferme et la Régie n'a pas encore pu communiquer ses remarques sur toutes les propositions qui lui sont parvenues. Je tiens à vous rassurer.

Pour démarrer, nous avons précisément choisi des bâtiments où résident un maximum de personnes qui sont dans les conditions du logement social. D'autres ont reçu la grille AIS et vont probablement, s'ils sont dans les critères, bénéficier de meilleures conditions que celles qu'ils ont actuellement. En outre, il y a déjà un accord avec le Foyer pour que les personnes de plus de 70 ans, qu'elles répondent aux critères ou non, conserveront leur loyer actuel.

Quant aux personnes qui ne répondent pas aux critères, elles seront dans la grille AIS et nous examinerons la possibilité de les transférer au même tarif. Elles ne paieront pas plus mais seront mutées dans un autre appartement. De toute façon, nous les laisserons terminer leur triennat et, ensuite, elles pourraient déménager aux mêmes conditions, sans augmentation dans un autre logement de la Régie foncière. Elles pourraient aussi décider de ne pas changer d'appartement et accepter d'avoir un nouveau bailleur. Ce n'est pas du tout notre optique. Nous allons veiller à ce que tous les locataires soient pris en considération.

Nous avons négocié tout ce qui concerne les opérations immobilières et, pour ce qui concerne les locataires, on a déjà les grandes lignes. Notre objectif est de ne pas les perturber et de trouver les meilleures solutions mais rien n'est encore officiellement arrêté.

La Régie a déjà fait un premier bilan budgétaire et la perte des loyers devrait se monter à environ 50.000 euros en 2021. Cependant, il faut tenir compte qu'on aura moins de maintenance sur les bâtiments et que nous allons procéder à un lissage de cette somme sur nos investissements et les budgets à venir. Cette réduction de recettes est donc tout à fait supportable.

**M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB :** Je suis assez étonné parce que ce qui a été voté hier au Foyer c'est vraiment la convention. Elle établit qu'il y aura trois types de locataires : les plus de 70 ans, les locataires qui entrent dans les critères du logement social et, enfin, ceux qui n'entrent pas dans les conditions.

Leur cas est plus problématique. La Régie va essayer de les reloger mais on ignore si ce sera au même prix et aux mêmes conditions, dans un appartement comprenant le même nombre de pièces, etc. Néanmoins, une partie d'entre eux ne pourra être relogée et devra se tourner vers le marché privé, ce qui suppose une augmentation de leurs loyers. Certains locataires transférés verront aussi leur loyer augmenter. On prévoit même un étalement de l'augmentation sur les trois prochaines années. Je ne comprends donc pas pourquoi vous nous dites que ces questions font encore l'objet de discussions et de réflexion.

**Mme Cathy Marcus, échevine du Logement – LB :** La convention a été votée dans un CA où je ne siège pas. En outre, elle ne nous a pas été soumise pour acceptation et je ne l'ai pas présentée au Collège !

Ils peuvent écrire tout ce qu'ils veulent. En tout cas, quand j'ai eu le Foyer au téléphone, ils m'ont dit qu'après les négociations avec la SLRB, ils allaient avoir l'obligation de venir me voir avec une convention qui devra être votée dans leur CA, sur la base de leur entente avec la SLRB. Mais tout cela m'est égal. C'est encore nous qui décidons de vendre et à nos conditions !



Vous pouvez être assuré que l'on finira par s'entendre car c'est dans l'intérêt de tous les partenaires actifs sur le territoire dans le domaine du logement. Mais, on ne va pas m'imposer une convention, décidée entre la SLRB et le Foyer du Sud, et votée dans un CA. On ne va pas me mettre devant le fait accompli. Non !

**M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB** : Je vous encourage à vous battre.

**Mme Cathy Marcus, échevine du Logement – LB** : Comptez sur moi !

**M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB** : Contraindre des gens à déménager ou à supporter une augmentation de loyer n'est pas une solution pour répondre à la crise du logement, sans compter que cela va créer une opposition entre locataires du Foyer et de la Régie.

Le vrai problème est que l'on ne crée pas suffisamment de logements sociaux. A cet égard, il y a un gros effort à faire.

**Mme Cathy Marcus, échevine du Logement – LB** : Monsieur Fraiture, je m'engage à me battre.

\*

\*\*

**Question orale de M. Fraiture, conseiller communal, concernant « la disparition du conseil consultatif de la personne handicapée ».**

**M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB** : Le site internet de la commune fait la promotion de la « commission consultative des personnes handicapées », commission créée par le Collège pour élaborer ses projets en concertation avec les personnes concernées. Une très bonne idée, donc.

Début 2020, il m'a été rapporté que des citoyens ne parvenaient à joindre ni les services ni cette commission. Début mars, j'ai envoyé une question écrite pour en savoir davantage sur les activités de la commission. Mais sept mois plus tard, en septembre, aucune réponse ne m'était parvenue. J'ai rappelé en octobre, toujours sans succès. J'ai fini par saisir la tutelle régionale pour porter plainte, qui vous a envoyé un courriel. Quelques heures après, j'ai finalement obtenu une réponse.

Il en ressort qu'en réalité la commission n'existe plus depuis 2012 parce que, comme vous l'avez expliqué plus tôt, d'une part, les associations « prenaient contact directement avec

vous et ne jugeaient plus utile de passer par la commission » et, de l'autre, « plusieurs personnes handicapées étaient malheureusement décédées ».

Néanmoins, la Commune a demandé à recevoir le label Handycity en 2012 et 2018, et l'a obtenu. Or la première condition pour obtenir ce label est justement l'existence d'une commission consultative des personnes handicapées. Comment avez-vous fait pour obtenir le label ? Pourriez-vous nous communiquer le dossier de candidature ?

Pourquoi ne pas annoncer plus clairement sur le site et aux gens qui le demandent que la commission n'existe plus ?

**Mme Cathy Marcus, échevine des Affaires sociales – LB** : J'aimerais réagir à votre manière de présenter les choses. Vous m'avez envoyé une question écrite il y a un mois à laquelle j'ai longuement répondu. Je me suis excusée de ne pas avoir répondu à votre question écrite envoyée en mars. C'était le tout début de la crise sanitaire. Les Affaires générales me l'ont envoyée mais je ne l'ai pas dans mes mails, très nombreux à ce moment-là, qui correspond au début de la crise sanitaire. Je m'en suis excusée.

Vous me dites que je vous ai répondu directement après avoir reçu le courrier de la tutelle. Je n'ai jamais vu le moindre courrier de tutelle ! Comme je vous l'ai dit, je vous ai répondu au moment où j'ai retrouvé la question.

Je n'ai jamais vraiment supprimé cette commission même si j'ai choisi de prendre l'option du label Handycity parce que, grâce à ce label, nous faisons des tas de choses. Je vous enverrai les documents que vous me demandez. Nous menons énormément d'actions qui regardent l'espace public, le logement, les infrastructures, le sport. Nous les détaillons dans un dossier que nous envoyons tous les six ans et pour lesquelles nous recevons le label.

Avoir une commission consultative des personnes handicapées n'est pas une condition sine qua non pour l'obtenir. Il est tenu compte de l'ensemble des activités organisées dans la commune en faveur des personnes handicapées. Handycity sait que de nombreuses communes ont une commission consultative des personnes handicapées peu efficace et préfèrent le plus souvent travailler autrement. Toutefois, elles essayent de les réactiver.

Je n'avais pas le projet de supprimer définitivement cette commission d'autant que, comme vous l'avez fait remarquer, deux personnes ont récemment pris directement contact avec moi pour la relancer. Deux personnes ce n'est pas beaucoup mais j'ai des contacts avec d'autres communes qui, comme moi, envisageaient de supprimer leur commission. Finalement, on a décidé de mutualiser nos travaux puisqu'on fait toutes appel aux mêmes associations bruxelloises qui travaillent sur ce sujet. Ces asbl ne répondent même plus à ces commissions parce qu'elles n'ont pas envie d'aller expliquer dix-neuf fois la même chose. On a donc décidé de se réunir sur des problématiques spécifiques et de démarrer, peut-être au

printemps prochain, un groupe de travail commun. Cela pourrait être l'occasion de redynamiser ces commissions.

Mais pour le handicap, comme pour les seniors, les services communaux et les associations avec lesquelles nous travaillons nous ont permis de faire d'énormes progrès en cette matière. Je prendrai contact avec les deux personnes qui m'ont approchée afin de les rassurer et mieux leur expliquer le fonctionnement prochain de la commission, si elle existe encore.

**M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB** : Tout n'est pas rose. Il y a des défis.

Lors du projet de rénovation du Parvis, quatre ou cinq niveaux de marche étaient prévus tout le long. C'est typiquement un projet qu'il aurait été bon d'élaborer en concertation avec les personnes handicapées.

**Mme Cathy Marcus, échevine des Affaires sociales – LB** : On l'a fait. Une réunion à ce sujet a été spécialement organisée dans le cadre du contrat de quartier.

**M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB** : Par ailleurs, la commune est la plus mauvaise élève pour ce qui concerne l'intégration des personnes handicapées dans son personnel. L'ordonnance régionale prévoit un taux de 2,5 %. A Saint-Gilles, il est de 0,1.

L'année dernière, dans une interview au *Soir*, vous expliquiez que vous faisiez appel à des bénévoles handicapés. Mais ce n'est pas la même chose qu'engager des travailleurs ! On vous encourage donc à poursuivre vos efforts d'inclusion des personnes handicapées. Il y a du boulot !

**Mme Cathy Marcus, échevine des Affaires sociales – LB** : C'est vrai mais vous devez savoir que les formulaires à remplir pour communiquer les chiffres au parlement diffèrent d'une commune à l'autre. Tout a été valorisé : les contractuels, les bénévoles, etc., toutes ces personnes étaient reprises comme faisant des missions de service public.

Moi, j'ai répondu très objectivement à ce formulaire. Nous avons aussi dans notre administration des personnes porteuses de handicap qui ne souhaitent pas spécialement que ça se sache. Certes, nous avons des progrès à faire mais d'autres communes ont valorisé plein de choses : des appels vers des marchés publics, des appels à des entreprises de travail adapté...